Projet pédagogique

Accueil de loisirs

Ecole Ernest Legouvé

Année 2026-2027

«**Silence, les Enfants Tournent** ! »



Directrice: Yasmine DAHMANI

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 L' équipe d' animation et rôle et fictions des agents
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 Les horaires
- 1.5 Les locaux d'accueil et leur affectation

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 La restauration
- 2.4 Règles de vie

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 3 à 5 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- 4.1 Objectif 1 : Favoriser l'autonomie de l'enfant
- 4.2 Objectif 2 : Développer la créativité
- 4.3 Objectif 3 : Développer la confiance en soi
- 4.4 Objectif 4 : Développer la communication

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse

Accueil de loisirs: **Ecole Legouvé 46 rue de Soubise, 59100 Roubaix.**

Jour d'ouverture : Les mercredis 9h00 à 17h20 et durant les vacances scolaires

Garderie : du matin 7h30 – 9h00 / du soir 17h20-18h30

1.2 L' équipe d' animation

Directeur : Yasmine Dahmani, diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle, équivalence BAFA

Animateurs : Oulad-Moussa Oumeïma , BAFA équivalence / Alaoui Chahinaze, BAFA équivalence

En considération des besoins de notre public, nous travaillerons collectivement afin d'apporter des réponses adaptées aux situations vécues et à mener à bien un projet d'accueil de qualité, dans un cadre bienveillant et sécuritaire pour que chaque individu trouve sa place dans ce que nous proposons. Nous avons à cœur également d'accompagner nos équipes dans leur formation et dans l'évaluation de leurs pratiques.

Personnel de service :

Lors du temps de restauration, c'est le personnel municipal qui prépare les repas des enfants et de l'équipe encadrante.

Du personnel de service sera également présent dans l'accueil de loisirs afin de veiller à l'entretien des locaux.

Nous veillerons à nourrir, en collaboration avec ces professionnel·les, une relation de qualité et une communication efficace.

- RÔLE ET FONCTION DE TOUS LES AGENTS

❖ Rôle de l'équipe de direction :

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation…)
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- Respecter les échéanciers de travail
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales
- du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Echanger régulièrement avec le coordinateur
- Préparation du plan d'évacuation des locaux
- Gestion des documents des animateurs (diplômes, bulletin n°3, carnet de
- vaccination…) et des documents des enfants (ex : fiches sanitaires)
- Préparation des documents en cas de contrôle / Mettre à jour les documents de
- l'affichage obligatoire
- Gestion des ordonnances, des traitements, du stockage des médicaments
- Préparation et gestion des trousses de secours, en responsabilisant les animateurs sur l'utilisation et la gestion
- Préparation et tenue du registre d'infirmerie en lien ou en tant qu'assistant sanitaire

Encadrement des équipes

- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs)
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer à mi-parcours et autant de fois que cela est nécessaire
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner, assurer un rôle formateur auprès des équipes d'animation, apporter soutien technique et motivation.
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

Gestion des relations avec les familles

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Remonter les informations importantes au coordinateur

Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique pour tous les temps d'accueil.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement de accueils périscolaires et de loisirs municipaux.
- Evaluer le projet, centraliser les bilans, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période au coordinateur.
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant,
- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements,
- chiffres, pointages, heures équipes, etc.)
- Participer aux réunions de coordination

❖ Rôle de l'animateur

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant pendant et après chaque activité…)
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la règlementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.
- Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les
- informations utiles.

Encadrement des enfants

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.
- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur.
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures…) et tenir le cahier d'infirmerie

Animation des temps d'accueil

- Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.

- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales).
- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient
- acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

Administratif

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre.
- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmerie.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution

préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION »

1.4 Les horaires

<u>Equipe d'animation</u>

- **Garderie matin de 7h30 à 9h :**

La directrice accueillera les familles devant la porte en leur indiquant le programme de la journée, elle veillera à ce que chaque enfant soit bien inscrit sur les listes. Les enfants auront le temps de s'installer à leur rythme dans l'accueil de loisirs et les animateurs les accompagneront dans les activités qu'ils souhaitent faire. Nous penserons ces temps d'accueil en permettant à chacun de pouvoir intégrer le groupe et de se mettre en action/interaction avec l'intensité qu'il souhaite : espaces pour jouer seul, se ressourcer, lire / espaces d'interaction pour jouer avec l'autre / espaces de découverte…

- **Accueil des enfants de 9h à 9h30 :**

Arrivée échelonnée entre 9H et 9H30, les enfants seront accueillis par la directrice puis dans une salle pensée et prévue pour l'activité à laquelle ils vont participer, encadrés et accompagnés par le groupe et les adultes. Ils auront à disposition des jeux libres, jeux symboliques et de construction…

- **Les activités de 9h25 à 11h30 et de 14h00 à 15h30 :**

Les animateurs proposeront aux enfants des activités attrayantes, ayant du sens, s'insérant dans le projet d'accueil tel qu'il aura été pensé en équipe. Ils prépareront leurs activités en amont, testeront leurs jeux et adapteront leurs propositions aux besoins spécifiques de leur public. Ils veilleront au respect des règles sanitaires durant chaque activité. Ils sont moteurs et régulateurs des temps d'activité : ils sont garants de la menée de l'activité, doivent susciter l'envie et permettre aux enfants de faire et d'apprendre en respectant les autres, les lieux, les règles établies.

- **Repas de 11h30 à 13h00 :**

Le temps de repas se passera au restaurant scolaire. Les animateurs mangeront sur la même table que les enfants, ils veilleront à changer de table si besoin il y a ou encore pour aller à la rencontre d'autres enfants, échanger avec eux. Ils leurs demanderont de goûter leur plat en montrant l'exemple mais ils ne les forceront pas à manger. La mairie ne prévoit pas de goûter pour les animateurs.

Le temps du repas est un élément clé de la journée d'un enfant : il nous faut mesurer l'importance de nos interactions avec lui. Nous allons à table pour parler aux enfants, hausser la voix systématiquement dans un restaurant scolaire ne participe pas au bien-être du groupe et n'est pas efficace. Questionner les enfants, les inviter à boire, veiller au respect des règles d'hygiène, tant de missions que sont les nôtres.

Nous aurons un service à 11h30

- **Temps calmes et temps libres de 13h00 à 14h30 :**

L'un des enjeux avec un public tel que le nôtre est une bonne gestion de leur énergie afin qu'il soit à son aise au sein du collectif et que la gestion de groupe soit optimale, tout en respectant les besoins individuels de chaque enfant.

Au retour du temps de repas, il nous faut les ramener au calme et les plonger dans un environnement leur permettant de récupérer (sieste ou non).

Les enfants ayant besoin de dormir, se verront lire une histoire en groupe avant de rejoindre leurs lits respectifs. Ils passeront aux toilettes avant la sieste. Le doudou est un objet transitionnel qu'il nous faut chérir autant qu'ils le font, il est pour eux signe de sécurité.

- **Départ des enfants de 17h00 à 17h20 :**

Les parents pourront retrouver leurs enfants à l'entrée de l'école, ils auront l'occasion de pouvoir échanger avec le ou la directeur·ice ainsi que des membres de l'équipe pédagogique. Aucun adulte ne laissera partir les enfants avec une autre personne que le responsable légal sans autorisation écrite et signée.

- **Garderie de 17h20 à 18h30 :**

Garderie du soir sera un moment de la journée où l'espace aura été pensé pour que les enfants choisissent librement et puissent donner vie à leurs envies de jeu. Les animateurs joueront avec les enfants aux jeux qu'ils souhaitent dans l'espace garderie ou à l'extérieur (selon la météo)

1.5 Les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux.

Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Une attention particulière sera portée sur la décoration des locaux, notamment de l'accueil afin de différencier pour l'enfant via l'imaginaire le temps d'école et le temps de loisirs dans les locaux.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne

- 7h30- 9h00 : Accueil garderie

Les enfants sont accueillis par la directrice ou un animateur qui les invitera à aller s'assoir avec son groupe dans la salle périscolaire. Des ateliers tels des petits jeux de table,

coloriages seront mis en place en semi autonomie. Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, … et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant. L'enfant sera libre de jouer ou non à ce qui lui fait envie et de changer d'activité quand il le souhaite.

- 9h00 - 9h30 Accueil échelonné des enfants et parents

Les familles seront accueillies à l'entrée du centre par la directrice de l'accueil ou seront affiché, à l'extérieur, le menu de la journée, le planning et le trombinoscope. Puis leurs enfants seront accueillis dans les salles d'activités par les animateurs.

- 9h30-11h30 Activités/Intervenants

Les activités seront affichées sur un planning à la vue des parents et des enfants. Les informations supplémentaires seront précisées chaque jour si nécessaire (tenues sportives, déguisements...).

Les activités seront proposées ainsi que les interventions extérieures. Les enfants seront également en droit de ne rien faire. S'ils ne souhaitent pas participer aux activités, des coins calmes seront mis en place en autonomie. L'animateur sera à l'écoute pour permettre un accueil individualisé de l'enfant.

- Temps libre

Le temps libre se fera sous la surveillance des animateurs. Ce sera un moment de détente pour l'enfant, qui sera libre de jouer à ce qu'il souhaite avec les animateurs.

- 11h45 à 13h00 : Temps du repas

Les animateurs mangeront à table avec les enfants. Le temps du repas est un moment d'échange entre enfants et animateurs. Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

- 13h00-14H : Temps calme/ Temps libre

Temps calme : Les enfants auront la possibilité de jouer à des jeux calmes en fonction de leurs âges et de leur état de fatigue. C'est un moment calme de détente et de repos après le repas. Les animateurs veilleront aux bonnes conditions d'encadrement pour la digestion des enfants. Après une trentaine de minutes de temps calme, les enfants seront en jeux libres extérieurs ou intérieurs en fonction du temps avant de reprendre les activités.

- 14h00-15h40 : Activités

Les activités seront proposées ainsi que les interventions extérieures. Les enfants seront également en droit de ne rien faire. S'ils ne souhaitent pas participer aux activités, des coins calmes seront mis en place en autonomie. L'animateur sera à l'écoute pour permettre un accueil individualisé de l'enfant

- 15h40-16h00 : Retour sur la journée avec les enfants

Le bilan de la journée se fera avant le goûter. Les enfants pourront s'exprimer librement auprès de leur groupe sur ce qu'ils ont aimé ou non durant leur journée dans chaque groupe.

- 16h00-16h20: Goûter

La Ville prévoit un goûter par enfant. Le goûter sera pris dans les salles d'activités.

- 17h00-17h20: Accueil des parents

Les familles seront accueillies par la directrice à l'entrée de l'accueil. Ils seront invités à se diriger vers les salles d'activités afin de récupérer leurs enfants auprès des animateurs. Les enfants seront appelés par les animateurs quand leur famille sera présente.

En attendant, les enfants seront dans la cantine avec leur animateur qui leur mettra des jeux à disposition. Un retour sur la journée des enfants sera fait, et les informations pour la journée du lendemain seront données si besoin.

- 17h20-18h30 Accueil garderie soir

Les enfants restant en accueil se rendront dans la salle périscolaire. Des ateliers tels que coloriage, jeux extérieurs, lecture ou petits jeux seront mis en place en semi autonomie. L'enfant sera libre de jouer ou non à ce qui lui fait envie et de changer d'activité quand il le souhaite. Les parents seront invités a aller chercher leurs enfants directement dans leurs salles.

2.2 Les activités

Un planning d'activité sera affiché à disposition des familles et des enfants. Le planning affiché est sous réserve de modifications (Changement de météo, absence des animateurs etc.)

2.3 La restauration

<u>Dispositions particulières relatives au service de restauration :</u>

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

Pour les repas le personnel municipal de la ville de Roubaix qui prépare les repas des enfants.

2.4 Règles de vie

Les règles pour les enfants:

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en

présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause. Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains…).

Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,…). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,…), avec l'accord des parents.

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire

L’ACM agréé jeunesse et sport, il se doit donc de respecter les taux d'encadrement, à savoir :

→ 1 animateur pour 8 enfants lors des activités

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 3 à 5 ans

Besoins et rythme des 3-5 ans

Physiquement :

● Activités motrices douces : besoin de temps pour bouger librement (parcours psychomoteurs, jeux de ballons).

● Repos adapté : mise en place d’un coin calme ou de siestes pour respecter leur besoin de sommeil.

● Jeux sensoriels : besoin d'activités qui stimulent les sens (pâte à modeler, sable, eau).

Intellectuellement :

● Découverte ludique : jeux simples favorisant l’éveil (blocs de construction, puzzles simples).

● Développement du langage : ateliers chansons, comptines, et lecture d’histoires courtes.

● Exploration encadrée : activités permettant de manipuler des objets et de découvrir leur environnement.

● Routines claires : besoin de repères dans la journée (accueil, activités, repas, repos).

Socialement :

● Début de la socialisation : jeux d'observation et jeux parallèles avec d'autres enfants.

● Encadrement bienveillant : les animateurs doivent les accompagner dans leurs premiers échanges sociaux.

● Initiation au partage : apprentissage progressif des règles du vivre-ensemble (tour de rôle, respect des autres).

Affectivement :

● Environnement rassurant : besoin de sentir un adulte référent disponible et sécurisant.

● Encouragements fréquents : valorisation de leurs réussites pour renforcer leur confiance en eux.

N'oublions pas que chaque enfant est unique et évolue à son rythme ! Le jeu est la meilleure source d'apprentissage et il progresse également par les échanges avec les autres enfants et les adultes

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

Tous les moyens nécessaires seront mis à profit des enfants afin qu'ils puissent s'épanouir et évoluer dans un contexte bienveillant et sécurisant. Chaque enfant sera traité comme être à part entière, les animateurs seront à l'écoute, patients et disponibles pour chacun. Les notions de respect, de tolérance et surtout de sécurité seront maître d'ordre pendant les activités et les sorties, afin que chaque enfant puisse trouver sa place au sein du groupe.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement :

L'organisme s'engage à favoriser l'accueil des enfants a besoins particuliers et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude

au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Un enfant porteur de handicap est un enfant comme les autres. Il a les mêmes besoins. Seules les réponses à ses besoins vont souvent nécessiter des ajustements particuliers. Pour lui, le contact avec des adultes non spécialistes du handicap peut être l'occasion de regards nouveaux, de progrès. Ce qui est attendu des animateurs est une action éducative et une pédagogie différenciée avec de grandes facultés d'adaptation et de créativité.

Des informations utiles doivent être données pour savoir agir en cas de besoin et pour d'éventuels soins comme cela se fait déjà avec le Projet d'Accueil Individualisé

Accueillir l'enfant porteur de handicap en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion de pouvoir :

- Elargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux

se connaître

- Développer ses capacités physiques et artistiques

- Être incité à ajuster et à diversifier ses actions

- Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées

- Eprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

– Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents. L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Favoriser la construction de la personnalité des enfants et des jeunes.**

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- **Développer la notion de respect de soi et des autres.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun. L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

- **Développer la notion de respect de son environnement.**

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage…), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

- **Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.**

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées..) les rencontres, les liens.

- **Favoriser la mixité sociale**

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier. Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- **Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.**

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun.Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour : préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL :

4.1 Favoriser l'autonomie de l'enfant

Moyen :

- Aider au rangement de la salle et du matériel utilisé lors de l'activité
- Donner aux enfants des rôles par jour (ex : lavage des pinceaux, nettoyage des
- tables, etc.)
- Avoir des pôles, jeux, livres, dessins et un espace pour le rangement du matériel utilisé lors des activités pour que les enfants puissent ranger en autonomie
- Préparation des activités, l'animateur s'adapte à la tranche d'âge pour que l'activité puisse être réalisée entièrement par les enfants
- Laisser les enfants se servir leurs repas seuls pour qu'ils puissent gérer la quantité qu'ils veulent pour aussi éviter le gaspillage alimentaire

4.2. Développer la créativité et l'imaginaire

Moyens :

- Des activités manuelles variées
- Une expression libre, un thème défini par les enfants
- Des histoires interactives
- Créations manuelles collectives
- Création de parcours sportifs par les enfants
- Leur laisser un moment dans la journée où ils peuvent faire l'activité qu'ils veulent

4.3 Développer la confiance en soi

Moyens :

- Mise en valeur des activités manuelles
- Avoir une attitude positive
- Encourager un maximum les enfants
- Complimenter les enfants sur ce qu'ils font
- Donner des responsabilités
- Permettre aux plus grands d'aider les plus petits

4.4 Développer la communication

Moyens :

- Explication des temps de la journée
- Revenir sur les activités lors de moments clés (ritualisation)
- Faire exprimer les enfants en leur demandant de raconter ce qu'ils ont fait
- Utiliser un petit support à destination des parents qui permettra à l'enfant
- d'expliquer (Affichage extérieur, réalisations des enfants…)
- Retranscrire les moments clés de la journée, échanger avec les familles

V) LE PROJET D’ACTIVITÉS

5.1 Le thème GLOBAL

Le thème est « Silence, les Enfants Tournent ! ».

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Une immersion dans l’univers magique du cinéma, à travers les films, les personnages, les décors et les histoires. À travers ce thème, les enfants découvrent les coulisses du cinéma, développent leur imagination, leur créativité et leur expression tout en apprenant les valeurs de partage, d’entraide et de coopération.

5.3 Les projets d’activités et leur adaptation à la tranche d’âge

Les enfants auront la possibilité de découvrir l’univers du cinéma à travers diverses activités, par exemple : manuelles, sportives ou d’expression, mais également avec des sorties en lien avec le thème. Ils pourront notamment créer des décors, fabriquer des accessoires, jouer des personnages et participer à des petits tournages adaptés à leur âge.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Chaque enfant est un être unique et différent, c’est pourquoi il est primordial que l’équipe d’animation puisse valoriser individuellement les enfants sans oublier l’intérêt collectif. Ce projet pédagogique est un travail de réflexion d'équipe. C'est un contrat de confiance entre l’équipe d'animation et de direction, les parents et les enfants. Il permet de donner du sens aux activités proposées. Le projet pédagogique n'est pas fixe, il peut évoluer afin de s'adapter aux besoins de chacun.